

# **Guide sur le développement durable de Bento Sushi à l'intention des fournisseurs et des équipes des achats**

## **Soutenir nos fournisseurs afin qu'ils évoluent vers de meilleures pratiques en matière de développement durable**

### **Notre responsabilité**

De par l'importance de notre présence dans toute l'Amérique du Nord, avec plus de 900 points de vente, nous sommes conscients du rôle que nous avons à jouer en nous comportant de manière responsable et éthique, d'un bout à l'autre de nos chaînes d'approvisionnement, au sein des collectivités dans lesquelles nous menons nos activités et en tant que membres du monde naturel duquel nous dépendons pour exister.

Cela signifie que nous devons être une entreprise qui suscite la confiance de nos clients, fournisseurs et communautés locales, en leur assurant que l'approvisionnement de nos produits repose sur des valeurs d'intégrité, que nous offrons de bonnes conditions de travail à nos employés et que nous sommes un partenaire du commerce équitable. Même si nous savons que devenir une entreprise plus soucieuse du développement durable demande des efforts continus et un processus souvent complexe, nous ne connaissons pas toutes les réponses et ne disposons pas de tous les moyens nécessaires pour tout gérer en même temps. En élaborant nos plans de durabilité et en établissant nos priorités, nous espérons pouvoir accélérer la vitesse à laquelle un changement positif surviendra au sein de notre organisation, en encourageant les entreprises impliquées de part et d'autre de notre chaîne de valeur à en faire de même.

### **Notre approche**

Nous recherchons continuellement des façons d'améliorer notre performance en matière de développement durable. Dans cette optique, nous avons adopté une approche d'évaluation continue pour avoir un impact plus positif :

- Nous avons intégré les aspects du développement durable au cœur de notre stratégie et activités commerciales, afin de nous assurer que la durabilité ait sa place dans tout ce que nous faisons (veuillez consulter notre Politique de durabilité pour plus de détails).
- Nous voulons utiliser le pouvoir et l'influence de notre marque comme force au service du bien.

### **Nos attentes à l'égard des fournisseurs**

Nos clients, nos équipes, nos consommateurs et nos investisseurs ont perpétuellement élargi nos ambitions en tant d'entreprise soucieuse du développement durable, qui fait le bien autour d'elle. Ces ambitions ne pourraient pas être réalisables sans l'aide de nos fournisseurs. Par conséquent, nous cherchons à développer des relations positives durables avec des fournisseurs responsables, ouverts sur l'avenir, qui s'engagent également à minimiser leur impact sur l'environnement, en respectant les droits de la personne et en promouvant des conditions de travail décentes.

Ce document décrit les normes et comportements généraux minimums en matière de durabilité, que nous attendons de nos fournisseurs.

### **Nos normes minimales**

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent et fassent appliquer les normes minimales suivantes, afin de promouvoir la durabilité, le respect des droits de la personne et des conditions

de travail décentes au niveau de leur chaîne d'approvisionnement.

## **Environnement et durabilité**

- À tout le moins, les fournisseurs doivent se conformer à la réglementation environnementale locale et nationale.
- Les fournisseurs ne se procureront pas de produits récoltés ou commercialisés de manière illicite ou des produits provenant de sources controversées ou de zones d'approvisionnement illégales.
- Les fournisseurs ne se procureront pas de produits issus d'espèces protégées ou d'espèces classées « en danger ».
- Les fournisseurs ne se procureront pas de poissons ou de produits de la mer qui ne satisfont pas à nos exigences minimales en matière de certification (veuillez consulter notre Politique en matière de produits de la mer durables pour plus de détails).
- Les fournisseurs ne supposeront pas qu'un poisson ou produit de la mer est classifié comme étant durable ou obtenu auprès de sources responsables, à moins qu'il n'ait été certifié ou vérifié comme l'étant par une organisation indépendante réputée (comme le Marine Stewardship Council) ou par un solide processus transparent d'évaluation des risques.
- Les fournisseurs ne toléreront pas toute forme de pêche illicite, non déclarée ou non réglementée.
- Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs activités n'ont pas de répercussions négatives sur l'accès de la communauté locale à l'eau potable.
- Les fournisseurs doivent avoir des plans et processus en place afin d'optimiser l'efficacité de la consommation d'énergie et d'eau et minimiser les effets associés, le cas échéant.
- Lorsque cela est possible, les fournisseurs devraient optimiser leur utilisation de produits faits de matériaux recyclés, minimiser l'utilisation d'emballages (envisager des solutions de réutilisation si possible) et gérer les déchets et les ressources de manière responsable sur le plan environnemental.

## **Conformité avec les politiques relatives au droit et aux ressources humaines**

- Les fournisseurs doivent s'engager à respecter les droits de la personne.
- Les fournisseurs doivent adopter et mettre en œuvre des politiques et procédures de ressources humaines adaptées à l'envergure de l'entreprise et la taille des effectifs, lesquelles doivent être cohérentes avec les exigences de la législation nationale.
- Les fournisseurs doivent s'assurer que tout travail accompli est basé sur une relation d'emploi reconnue, établie conformément à la législation et aux pratiques en vigueur à l'échelle nationale et aux normes internationales du travail.
- Les fournisseurs doivent rémunérer équitablement leurs employés, leur offrir des avantages sociaux justes et doivent avoir un processus transparent en place afin que les employés puissent pleinement comprendre les salaires qu'ils reçoivent.
- Les fournisseurs doivent s'assurer de la conformité des heures travaillées avec la législation nationale ou les normes de référence de l'industrie ou les normes internationales pertinentes, celles qui offrent le plus haut niveau de protection.

## **Travail forcé**

- Tout le travail doit être effectué de manière volontaire et non pas sous la menace de sanctions.

## Travail des enfants

- Les fournisseurs ne doivent pas employer des personnes qui n'ont pas l'âge légal minimum pour travailler, applicable au fournisseur, ou n'ayant pas dépassé l'âge de la scolarité obligatoire.
- Les fournisseurs ne doivent pas recruter de la main-d'œuvre enfantine ni exploiter des enfants de quelque manière que ce soit.

## Discrimination et égalité des chances

- Les fournisseurs doivent traiter tous les employés avec respect et dignité.
- Les fournisseurs doivent fonder leur relation de travail sur le principe d'égalité des chances et de traitement équitable. Ils ne doivent pas exercer, soutenir ou tolérer la discrimination, à tous les niveaux de l'emploi.
- Les fournisseurs doivent interdire toute forme de discrimination ou de harcèlement jugé(e) inacceptable (contraire à la loi) sur le lieu de travail.

## Des conditions de travail saines et sécuritaires

- Les fournisseurs doivent fournir des conditions de travail sûres et saines à tous les employés sur site, dans tous les locaux de travail et résidentiels, et doivent établir et respecter un ensemble clair de procédures régissant la santé et la sécurité au travail.
- Les fournisseurs doivent s'assurer de la propreté et de la salubrité des locaux résidentiels fournis aux employés (le cas échéant). Les arrangements d'hébergement des employés ne doivent pas nuire à la liberté de circulation ou d'association des employés.
- Les fournisseurs doivent s'efforcer de verser un salaire décent à leurs employés.

## Corruption

- Il est interdit aux fournisseurs d'offrir, donner ou recevoir du personnel de Bento Sushi ou agents ou sous-traitants travaillant pour nous, tout cadeau ou autre avantage pouvant être considéré comme un pot-de-vin. Les employés de Bento Sushi sont tenus de refuser d'accepter et ne pas offrir tout cadeau ou service qui pourrait être interprété comme un pot-de-vin.

## Emballages et consommables

La préférence sera donnée aux produits / fournisseurs :

- Qui sont **réutilisables** lorsque cela est faisable et pratique
- Faits de **contenu recyclé** (plus le pourcentage est élevé mieux c'est, tant qu'une fonctionnalité et une qualité normales sont maintenues)
- Qui sont **véritablement recyclables** (les barquettes noires en plastique, et les gobelets à café par exemple, sont recyclables en théorie, mais en pratique, peu de centres de tri en ont les capacités techniques en raison de contraintes économiques)
- Lorsque les produits requis sont **certifiés compostables** (non biodégradables), lorsqu'il y a des installations connues en place (installations de séparation des déchets alimentaires et installations commerciales de compostage) pour assurer le compostage des produits en fin de vie utile.
- Avec un **message clair** (soit sur le produit soit avec des étiquettes novatrices et durables, etc.) pour aider les consommateurs à faire ce qu'il faut (réutiliser, recycler, etc.) en fin de vie utile du produit.

- Qui cherchent à **éliminer les articles en plastique à utilisation unique** (p. ex. : les baguettes /couverts qui ne sont pas individuellement emballés dans un emballage en plastique)
- Qui minimisent l'utilisation des emballages (en réduisant la quantité d'emballages, en offrant des emballages réutilisables / un système de réutilisation, des emballages faits de matériaux recyclés et des emballages recyclables en fin de vie utile).

## Produits en papier et en bois

La préférence sera donnée aux produits / fournisseurs :

- Avec le **pourcentage le plus élevé possible de déchets de « post-consommation »**, de préférence 100 %, plutôt que de papier composé de déchets de pré-consommation (p. ex. chutes provenant de forêts vierges ou de « cassés de fabrication ») et idéalement, jamais moins de 50 % de contenu recyclé.
- Pouvant satisfaire aux spécifications suivantes pour les gammes de produits suivantes :
  - **Le papier de bureau à utilisation polyvalente, le papier à copier et le papier graphique** devraient avoir un contenu recyclé de 100 %, avec seulement des fibres recyclées véritables (p. ex. pas de chutes issues de bois vierges, « cassés de fabrication », à moins qu'elles ne proviennent exclusivement d'une chaîne de production de papier recyclé).
  - **Les couverts et les baguettes** devraient être en bois/bambou issus de sources responsables et idéalement non traités avec de la résine (du fait que la plupart des installations de compostage n'acceptent pas le bois traité) et non traités / décolorés avec des produits chimiques agressifs / toxiques.

## Nourriture et boissons

- La préférence sera donnée aux fournisseurs qui peuvent démontrer et vérifier leur engagement dans la fourniture de **produits** tels que décrits dans notre Politique en matière de produits de la mer durables.
- D'ici 2024, nous nous assurerons de la conformité de nos fournisseurs aux conditions suivantes pour 100% de nos produits:
  1. Limiter la densité d'élevage à 30kg/m2 carré et interdire les cages.
  2. Offrir aux oiseaux un environnement enrichi incluant litière, lumière et autres enrichissements conformes aux normes du Global Animal Partnership (GAP).
  3. Traiter les poulets de façon à ce qu'ils ne soient pas manipulés avant leur étourdissement et recourir à la place à un système multiphasé par atmosphère contrôlée qui cause un étourdissement irréversible.
  4. Garantir le respect des exigences ci-dessus par une procédure d'audits indépendant.

Et d'ici 2026:

5. Recourir à des races: qui présentent de meilleurs résultats sur le plan du bien-être animal: soit les races Hubbard JA757, 787, 957, 987 ou Norfolk Black, Rambler Ranger, Ranger Classic et Ranger Gold, soit d'autres races répondant aux critères du protocole d'évaluation du bien-être des poulets de la RSPCA ou du Global Animal Partnership (GAP).
- La préférence sera donnée aux fournisseurs qui ont des chaînes d'approvisionnement **transparentes** et **traçables**, de la ferme / la pêche à l'assiette (ou équivalent).